



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises d'insertion

Question écrite n° 40263

### Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés rencontrées par les organismes d'insertion et de readaptation sociale du département de la Haute-Vienne qui laissent penser que l'action de l'Etat en ce domaine n'est pas en accord avec les déclarations officielles sur la nécessité de réduire la « fracture sociale ». Ainsi, lors du dernier comité départemental d'insertion par l'économie l'ensemble des partenaires a déploré l'insuffisance de la dotation de l'Etat pour 1996 qui ne permettra pas de financer la totalité des postes existants et susceptibles d'être créés. Pourtant certains projets, tels ceux d'Envie, Lucie'Fer, La boîte à papiers ou La table de Canna, mériteraient d'être soutenus activement. Par ailleurs, la direction départementale du travail a reconnu qu'aucun crédit n'était prévu pour les entreprises d'interim d'insertion alors que des structures comme Interim Concept Limousin ont été constituées à la suite des pressions exercées sur les différentes associations intermédiaires par l'administration du travail. D'autres interrogations apparaissent quant à l'appréciation que font les pouvoirs publics de l'action de certaines associations. C'est ainsi que la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, saisissant l'opportunité du départ de trois personnes, a gelé tout recrutement à l'association de readaptation sociale du Limousin afin de constituer « une réserve budgétaire pour les 2 années à venir ». Ce désengagement de l'Etat, qui contraste avec l'implication demandée aux collectivités locales dans les programmes d'insertion, met en péril deux structures de cette association, le service d'aide pénale et l'entreprise d'insertion l'Escabeau au prétexte qu'elles ne relèveraient pas de la ligne budgétaire des CHRS alors que de toute évidence elles s'occupent bien d'aide sociale à l'hébergement et à la réinsertion. Il lui demande donc de bien vouloir faire procéder à un examen attentif de ces problèmes et de veiller à confronter ces organismes qui obtiennent des résultats significatifs dans leur action en faveur des populations en situation de grande précarité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rodet Alain](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40263

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 1996, page 3355